

ANNEXE XII
(article 49)

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES TRAVAUX ET DE LA DÉPENSE

CHAPITRE I

RÉAMÉNAGEMENT DU PARC DE DUBERGER

1. Le projet a pour objectif de réaménager la partie nord-ouest du parc de Duberger.

Le projet inclut les services professionnels et techniques, la préparation du terrain, les aménagements paysagers, l'installation de nouvelles structures récréatives, l'aménagement des zones de circulation et des aires de repos ainsi que d'autres travaux divers et imprévus.

Le projet comprend, si nécessaire, l'ensemble des frais encourus par la ville lors d'un éventuel litige contractuel en demande ou en défense de même que la somme requise à l'acquittement du jugement final pouvant en résulter en capital, intérêts et dépens.

2. Le projet est localisé au parc de Duberger, situé au 3050, boulevard Central dans l'Arrondissement des Rivières.

CHAPITRE II

ACQUISITION ET INSTALLATION D'UNE REMISE À LA MAISON
O'NEILL

3. Le projet a pour objectif d'acquérir et d'installer une remise sur les terrains de la Maison O'Neill.

Le projet inclut les services professionnels et techniques ainsi que la préparation du terrain.

Le projet comprend, si nécessaire, l'ensemble des frais encourus par la ville lors d'un éventuel litige contractuel en demande ou en défense de même que la somme requise à l'acquittement du jugement final pouvant en résulter en capital, intérêts et dépens.

4. Les travaux sont localisés au parc des Saules, situé au 3160, boulevard Wilfrid-Hamel dans l'Arrondissement des Rivières.

CHAPITRE III

RÉAMÉNAGEMENT DU PARC IBERT

SECTION I

DESCRIPTION DU PROJET

- 5.** Le projet a pour objectif de réaménager complètement le parc Ibert.

Le projet inclut les services professionnels et techniques, la préparation du terrain, les aménagements paysagers, l'installation de nouvelles structures récréatives, l'aménagement des zones de circulation et des aires de repos ainsi que d'autres travaux divers et imprévus.

- 6.** Le projet est localisé au parc Ibert, situé sur l'avenue Jacques-Ibert dans l'Arrondissement des Rivières.

CHAPITRE IV

REPLACEMENT D'UN MODULE DE JEUX DANS LE PARC CHAUVEAU

- 7.** Le projet a pour objectif de remplacer le module de jeux situé dans le parc Chauveau, derrière le centre Michel-Labadie.

Ces travaux incluront les services professionnels et techniques, la préparation du terrain, l'installation de nouvelles structures récréatives, ainsi que d'autres travaux divers et imprévus.

Le projet comprend, si nécessaire, l'ensemble des frais encourus par la ville lors d'un éventuel litige contractuel en demande ou en défense de même que la somme requise à l'acquittement du jugement final pouvant en résulter en capital, intérêts et dépens.

- 8.** Le projet est localisé au parc Chauveau, situé au 3705, avenue Chauveau dans l'Arrondissement des Rivières.

CHAPITRE V

AMÉLIORATION DES VESTIAIRES DU CENTRE MICHEL-LABADIE

- 9.** Le projet a pour objectif d'améliorer les vestiaires du centre Michel-Labadie dans le parc Chauveau.

Le projet inclut des services professionnels et techniques, les travaux de réaménagement des vestiaires, ainsi que d'autres travaux divers et imprévus.

Le projet comprend, si nécessaire, l'ensemble des frais encourus par la ville lors d'un éventuel litige contractuel en demande ou en défense de même que la somme requise à l'acquittement du jugement final pouvant en résulter en capital, intérêts et dépens.

10. Le projet est localisé au centre Michel-Labadie, situé au 3705, avenue Chauveau dans l'Arrondissement des Rivières.

CHAPITRE VI

REPLACEMENT DES MODULES DE JEUX DANS L'AIRE DE L'ILET DE LA MONTÉE DU PARC DE L'ESCARPEMENT

11. Le projet a pour objectif de remplacer certains modules de jeux situés dans l'Aire de l'Ilet de la Montée du parc de l'Escarpelement.

Le projet inclut les services professionnels et techniques, la préparation du terrain, l'installation de nouvelles structures récréatives, ainsi que d'autres travaux divers et imprévus.

Le projet comprend, si nécessaire, l'ensemble des frais encourus par la ville lors d'un éventuel litige contractuel en demande ou en défense de même que la somme requise à l'acquittement du jugement final pouvant en résulter en capital, intérêts et dépens.

12. Le projet est localisé au parc de l'Escarpelement, situé à proximité de la rue du Mousquet dans l'Arrondissement des Rivières.

CHAPITRE VII

RÉAMÉNAGEMENT DU PARC JEAN-NOLIN

13. Le projet a pour objectif de réaménager complètement le parc Jean-Paul-Nolin.

Le projet inclut des services professionnels et techniques, la préparation du terrain, les aménagements paysagers, l'installation d'un nouveau jeu d'eau, le déplacement d'un abri extérieur, l'aménagement des zones de circulation et des aires de repos ainsi que d'autres travaux divers et imprévus.

Le projet comprend, si nécessaire, l'ensemble des frais encourus par la ville lors d'un éventuel litige contractuel en demande ou en défense de même que la somme requise à l'acquittement du jugement final pouvant en résulter en capital, intérêts et dépens.

14. Le projet est localisé au parc Jean-Paul-Nolin, situé à proximité du bureau d'arrondissement des Rivières, au 330, rue Chabot dans l'Arrondissement des Rivières.

CHAPITRE VIII

DIVERS TRAVAUX

15. Ce projet consiste en plusieurs travaux qui ont pour but d'améliorer l'accessibilité et la pérennité des équipements se trouvant dans les parcs de l'Arrondissement des Rivières.

TOTAL : 581 914,83 \$